
Compte rendu de la commission de suivi de l'accord handicap du 25 juin 2018

Pour la CFDT : Laurence DRIKES, Pierre CUEVAS

Certaines délégations régionales sont très peu actives concernant le recrutement comme Lille, Rennes, Marseille et la Drif Nord. Le bassin parisien est le plus demandeur mais il y a une forte concentration de salariés mais c'est là aussi qu'il y a les plus fortes concentrations.

La CFDT a attiré l'attention du sort des salariés en situation de handicap qui se voient plutôt poussés vers la sortie lors des restructurations. Pour la direction, les restructurations sont une opportunité de mobilité prioritaire pour ceux qui le souhaitent. La cellule handicap est attentive au suivi de ces salariés et un accompagnement spécifique est mis en place avec les médecins du travail. De plus l'équipe pluridisciplinaire est mobilisée pour trouver des solutions dans les situations difficiles. Toutefois, la cellule n'a pas vocation à trouver des postes mais incite les directions en proposant l'aide de la cellule et accompagne le salarié sur plusieurs mois voire même des années.

Bilan chiffré

En 2017, la SG a embauché 40 salariés dont uniquement 16 en CDI, 13 alternants et 11 CDD. 65 % l'ont été dans le réseau. (54,8 % au niveau BAC – 19,3 % BAC +2 – 9,67 % BAC + 3/4 – 16,12 % BAC + 5)

620 actions de maintien dans l'emploi ont été réalisées (transport le plus important avec 418 actions, matériel, aménagement de postes, adaptation de véhicules, ...). L'URSSAF conteste le remboursement des frais de transports et la SG a engagé un recours.

5.8 M€ d'achats auprès du secteur adapté et protégé soit l'équivalent de 300 emplois. Cela contribue aussi à la responsabilité sociale de l'entreprise. Société Générale ne payait en 2009 que 1 M€ au secteur adapté.

Concernant les responsables intégrations handicap, il est trop tôt pour tirer un premier bilan, les actions ayant débuté sur le 2ème semestre 2017. La formation des secrétaires et Présidents des CHSCT a commencé en 2017. Au deuxième trimestre 2018 une seconde vague de formation aura lieu pour les personnes qui n'auront pas pu suivre la formation.

Pour l'avenir :

Le gouvernement prévoir une série de nouvelles dispositions mais pour l'heure rien de certain mais un point risque de nous pénaliser plus particulièrement, c'est la limitation du nombre de renouvellement des accords handicaps (1 seul).

La Société Générale souhaite que soit renouvelé l'accord en 2020 et maintenir la cellule handicap.